

*Suite à notre tract de mars, nous avons été interrogés sur les comptes 2010 du CE et CCE qui ne sont toujours pas présentés. Certaines organisations syndicales reprochant même au **SNB** de « bloquer » la présentation des comptes depuis qu'il est « majoritaire » (32%). Il est donc important d'expliquer aux salariés la raison de ce contre temps dans la présentation des comptes.*

En 2005, 16 appartements appartenant au CE parisien ont été transférés vers le CCE.

Ce transfert a été opéré sur la base d'un procès-verbal du CCE mois d'août 1999 (à l'époque de la fusion entre BFCE et CREDIT NATIONAL, dont est issue NATEXIS BANQUE).

Lorsqu'il est devenu majoritaire en 2012, le **SNB** a eu accès à certaines archives jusqu'ici protégées des regards ! Nous avons alors découvert que le PV d'août 1999 avait manifestement été « toiletté » par certains élus (alors **CFDT** mais aujourd'hui **UNSA**) afin de valider un transfert de propriétés qui n'avait pourtant jamais été voté en 1999. En effet :

- au regard du procès-verbal original du mois d'août 1999, seules **deux** délibérations ont été mises au vote des élus sur le sujet de l'approbation des comptes du CCE (il s'agissait alors de donner quitus au CCE pour la gestion de ses comptes).
- 6 ans plus tard, un extrait de ce PV a été transmis au notaire qui a procédé à l'enregistrement du transfert des appartements, sur la base de ce même PV. **Sur l'extrait du PV de 1999 communiqué au notaire, une troisième délibération fait soudain son apparition (!) :**

*« M. FROMONT : [...] dans la commission tenue cette semaine, **deux** délibérations sont proposées au comité central d'entreprise :*

La première concerne [...]

La deuxième concerne [...]

*La **troisième** concerne le transfert d'actifs des comités de la BFCE vers ceux de NATEXIS banque, notamment en ce qui concerne les titres de propriétés des appartements des comités de la BFCE vers le CCE de NATEXIS banque.*

*[...] M. FROMONT : S'il n'y a pas de question, je vous propose de voter les **deux** délibérations groupées, les **deux** délibérations valant quitus comptable de la gestion du comité entreprise*
»

En clair donc, le transfert des appartements du CE vers le CCE a été déclenché sans autorisation du CE ni du CCE ! Un vote a été curieusement « maquillé » en 2005, mais certaines coquilles sont passées à la trappe au moment de la relecture !

Les conséquences :

- un appauvrissement du CE de Paris au profit du CCE,
- des comptes du CE et du CCE qui ne sont pas présentés depuis 2010 car ils demandent des « **corrections d'écritures** ».

Grâce à l'alerte du **SNB** depuis la découverte de ce qui est aujourd'hui qualifié d'« **erreur matérielle** » pour arranger tout le monde et surtout pour ne pas pénaliser les salariés, les 16 appartements vont être replacés dans le patrimoine du CE de Paris suite à la réunion du CCE du mois de décembre 2014. »

Les comptes 2010 ont été présentés au CCE du 17 avril 2015, grâce au travail remarquable de la Trésorière **SNB.**